

## COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18 heures 30, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 22 mars 2025,

Étaient présents : LE GRAET Karine, LE PIVER Alan, LE MEUR Daniel, PERON Samuel, CARRIER Jean, EON Catherine, COLLET Philippe, LIBOUBAN Nicolas, Julie LE GONIDEC, LE COLZEER Magalie, GRANAL Delphine,

Procurations : Mme BOBO Jeanne à M.PERON Samuel,  
M. LE GONIDEC Jérémy à Mme LE GRAET Karine

Arrivée à 19h00 : Jérémy LE GONIDEC

Nombre de conseillers :

En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 13
<b>à partir de 19h00</b>	Présents : 12	Votants : 13

Secrétaire de séance : ROLLAND Florence, secrétaire de mairie.

### 2025-02-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 07 mars 2025.

### 2025-02-02-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2024 de la commune qui s'arrête comme suit :

·	Section de fonctionnement		
		Prévues	Réalisées
Dépenses		903 415,87 €	470 553,22 €
Recettes		903 415,87 €	806 985,54 €

L'excédent de clôture est de 336 432,32 €

	Prévues	Réalisées
Dépenses	553 360,82 €	138 737,72 €
Recettes	553 360,82 €	168 975,45 €

L'excédent de clôture est de 30 237,73 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi avant le vote.

Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M. CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2024 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2024 de la Commune.

### **2025-02-03-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

	Prévues	Réalisées
Dépenses	903 415,87 €	470 553,22 €
Recettes	903 415,87 €	806 985,54 €

L'excédent de clôture est de 336 432,32 €

	Prévues	Réalisées
Dépenses	553 360,82 €	138 737,72 €
Recettes	553 360,82 €	168 975,45 €

L'excédent de clôture est de 30 237,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adopter le compte de gestion de la commune 2024.

### **2025-02-04-VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Les taux de référence 2024 sont les suivants :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les taux votés en 2025 :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

## **2025-02-05-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE**

Section de Fonctionnement :

Excédent antérieur reporté:	433 667,93 €
Résultat de l'exercice 2024 :	336 432,32 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2024	770 100,25 €
--	--------------

Section d'investissement :

Excédent antérieur reporté	140 392,53 €
Résultat de l'exercice 2024 :	30 237,73 €

Soit un excédent d'investissement au 31/12/2024	170 630,26 €
---	--------------

**Restes à réaliser : Dépense au 31 décembre 2024 : 66 046,94 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la somme de **770 100,25€** au compte **R002**, et de reporter au compte **R001** la somme de **170 630,26€**.

## **2025-02-06-BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2025 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 191 977,93 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 529 623,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune.

## **2025-02-07-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET COMMERCE**

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2024 du Commerce qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	14 043,95 €	8 186,00 €
Recettes	14 043,95 €	9 993,85 €

L'excédent de clôture est de 1 807,85 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	50 620, 61€	9 855,32 €
Recettes	50 620, 61€	8186,00 €

Le déficit de clôture est de 1 669,32 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi.  
Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M.CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2024 du Commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2024 du Commerce.

### **2025-02-08-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET COMMERCE**

Le compte administratif 2024 du budget du Commerce est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

· Section de fonctionnement		
	Prévues	Réalisées
Dépenses	14 043,95 €	8 186,00 €
Recettes	14 043,95 €	9 993,85 €

L'excédent de clôture est de 1 807,85 €

· Section d'investissement		
	Prévues	Réalisées
Dépenses	50 620, 61€	9 855,32 €
Recettes	50 620, 61€	8186,00 €

Le déficit de clôture est de 1 669,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Commerce 2024.

### **2025-02-09-AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 BUDGET COMMERCE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Commerce,

Considérant un **déficit** de fonctionnement de **42 071,78 €**

Considérant un déficit d'investissement de **572,20 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

002 : Déficit reporté : **42 071,78 €**

001 : Déficit reporté : **572,20 €**

## **2025-02-10- BUDGET PRIMITIF 2025 DU COMMERCE**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2025 du Commerce.

· Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 50 257,78 €

Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 9 330,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2025 du Commerce.

## **2025-02-11- QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire invite M. LE PIVER à présenter aux élus l'avancement des travaux dans le cadre de la toiture de la salle des fêtes et de faire un point sur les devis de voirie 2025 réceptionnés en mairie. Mme le Maire informe que les travaux de ventilation haute et basse à l'église ont été effectués en début de semaine par l'entreprise DELESTRE.

Des déchets sauvages ont été constatés secteur de Kervoquin ce vendredi 28 mars, le service technique a ramassé ces ordures pour les transférer à la déchetterie. Mme le Maire informe qu'une plainte sera déposée à la gendarmerie le 29 mars 2025.

La séance est levée à 19h45